

60 public dans les quinze jours suivant le dépôt du rapport. Les décisions à prendre par la suite  
appartiennent aux élus municipaux.

65 La séance de ce soir devrait se terminer vers 22 heures si tout se déroule bien et, comme  
vous le savez, la commission tient à ce que le climat demeure serein. Je vous rappelle donc que  
les propos malveillants ou les interventions qui portent atteinte aux droits fondamentaux ou à la  
réputation des autres sont irrecevables.

70 Comme il est de coutume en matière de consultation publique, si pour une raison ou pour  
une autre, il y avait des inexactitudes qui se glissaient dans les propos tenus ce soir, les  
représentants de la Ville et de l'arrondissement pourraient utiliser leur droit de rectification. Je leur  
accorderai la possibilité de le faire à la fin de la séance. Il s'agit, bien entendu, de rectifier un fait et  
non pas d'émettre un commentaire ou un avis. Alors, voici, c'est ce qui complète notre mot  
d'ouverture. Alors, je vais inviter maintenant, à prendre la parole, madame Constance Ramacieri.

75 **Mme CONSTANCE RAMACIERI:**

80 Merci beaucoup. Est-ce qu'on m'entend bien? Le micro est trop loin. Je vais l'approcher.  
Alors, Madame Beaulieu, Madame Massicotte, Monsieur Lebeau, merci de me recevoir ici ce soir.  
C'est avec beaucoup d'émotions que je me joins à cette consultation publique, entre autres, parce  
que je suis nouvelle résidente de l'Île-des-Sœurs depuis le 19 juillet. Alors, j'ose prendre la parole  
en public, même si ça ne fait que quelques mois, à peine, que je suis ici parce que j'ai eu un coup  
de foudre extraordinaire pour ce milieu et je ne pouvais pas ne pas prendre la parole. Je prends la  
parole aussi parce que, peut-être, je réussirai à vous surprendre puis à proposer quelque chose  
que vous n'avez pas entendu à date. C'est mon souhait et Denise, qui est ici, derrière, et que je  
85 viens de rencontrer, va me dire si j'ai réussi. Alors, flèche à droite.

Qui je suis? Nouvelle résidente de l'Île-des-Sœurs depuis juillet 2019. Une Montréalaise  
réfugiée du Plateau-Mont-Royal. C'est important, puis j'y reviendrai tantôt. J'espère que j'aurai  
l'occasion d'en parler un peu. Et une consultante en participation publique. Alors, j'anime des

90 réunions, des colloques, des congrès pour la Ville de Montréal. J'ai eu l'occasion de croiser  
madame Massicotte, de croiser monsieur Lebeau dans d'autres occasions. Madame Beaulieu, on  
n'a pas eu le plaisir. Mais, je travaille en participation publique et je reconnais la difficulté que ça  
représente pour des citoyens de prendre la parole en public. Moi, je peux animer des réunions de  
95 400 personnes, puis je suis éternée à soir comme ça ne se peut pas. Alors, l'exercice de prise de  
parole publique, quand c'est nos propres idées, est beaucoup plus difficile.

Alors, j'ai tenté de regrouper mes idées en trois idées-concepts qui guident ma réflexion et  
qui vont guider ma présentation de ce soir.

100 - Un, l'esprit du lieu. Madame Massicotte, vous allez m'excuser si je ne rends pas justice à  
la définition.

- L'accessibilité universelle, parce que c'est un sujet qui me touche particulièrement, parce  
que j'ai un très léger handicap, mais je trouve qu'on parle de mobilité et on ne parle pas aussi  
souvent d'accessibilité.

105 - Et la capacité de charge d'un milieu, qui est un concept environnemental, parce que  
quand j'anime pas des réunions, je suis très militante sur les questions environnementales, et je  
pense que cette notion de la capacité de charge d'un milieu, alors qu'elle a été développée pour  
parler des milieux naturels, peut aussi parler d'un milieu habité. Alors, j'y reviendrai tantôt.

110 Sur la question... la définition de l'esprit du lieu, j'ai trouvé une définition que j'aimais bien  
parce qu'elle vient de quelqu'un qui vit sur l'île d'Orléans et il dit ceci :

« *L'esprit du lieu est le caractère et le sens qu'un lieu de patrimoine s'est appropriés avec  
le temps et qui, avant même d'être saisis et compris intellectuellement, est d'abord ressenti au  
plan émotif.* »

115 Je pense que c'est ce que les résidents de l'île ressentent. C'est cet esprit du lieu. On  
peut le présenter comme la synthèse des différents éléments, matériels, immatériels, qui  
contribuent à l'identité d'un site. En ce sens, il est unique. Bien sûr, nous ne parlerons pas  
nécessairement du patrimoine bâti, mais je parlerai plutôt du patrimoine naturel. Une inquiétude

120 que je retrouve dans le PPU, et voici la maquette qui fait partie de la présentation du PPU. Et  
l'implantation des bâtiments projetée, à mon avis, ne respecte pas la trame urbaine existante, ni  
dans ce secteur, ni celle qui prévaut dans la majeure partie de l'île, notamment quant au  
dégagement de la rue qui est un des aspects particuliers de l'île. Vous vous promenez sur l'île, il y  
a un très grand dégagement, que ce soit les maisons unifamiliales, les triplex, les édifices en  
125 hauteur, il y a un très dégagement, la densité des plantations et, évidemment, le gabarit des  
édifices.

Il est difficile de comprendre ce choix-là, quand on pense à l'Île-des-Sœurs. D'autant plus  
qu'à mon avis, ce que ça représente, dans l'image que l'on donne, la vision d'ambiance du PPU  
130 quartier nord, sur la Place Du Commerce, ça ressemble à n'importe quelle rue insignifiante,  
excusez l'expression, de Montréal.

On a le projet de la rue Jean-Talon, puis on a une vision d'aménagement proposée du  
PPU Quartier-Nord, c'est impossible de comprendre les balises qui favorisent le développement  
135 immobilier sur les espaces de stationnement extérieurs et qui privilégient l'implantation de  
nouveaux bâtiments à proximité de la rue.

Donc, on crée une rue commerciale qui pourrait être, effectivement, celle que j'ai trouvée :  
la rue Jean-Talon Nord. Ça ne respecte aucunement l'enlignement par rapport au quartier qui  
140 existe et on ne parle jamais du quartier de l'Île-des-Sœurs. Je pense qu'il faut le nommer. C'est un  
quartier, l'Île-des-Sœurs, et c'est complètement en rupture avec le quartier actuel.

J'ai trouvé aussi, dans le PPU, des photos qui illustrent la Place Du Commerce. C'est un  
exemple parfait, à mon avis, d'une expression que j'ai entendue de feu mon conjoint, qui venait de  
145 la Beauce, qui disait : « Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. » Comment peut-on  
voir la Place Du Commerce de ce point de vue là et ne pas la représenter d'une autre façon?

Alors, voici la Place Du Commerce que, moi, je vois. C'est celle que, moi, j'ai vue cette  
semaine et ce sont des photos que j'ai prises le 21 octobre et ça me mène donc à la première

150 recommandation qui est celle-ci : reconnaître la Place Du Commerce comme le cœur de l'Île-des-Sœurs, réviser le scénario de développement pour assurer la continuité avec la forme urbaine qui prévaut sur l'Île-des-Sœurs et protéger l'esprit du lieu.

Parce que je travaille en participation publique, j'ai mis: « si possible, prévoir un exercice de planification participative. » Vous me direz qu'il y en a eu beaucoup.

155

Je voudrais vous parler d'un vice que j'ai trouvé trop tard pour le mettre dans mon PowerPoint, mais, sur la page 10 de la synthèse des résultats, où on parle des éléments de convergence et de divergence. Alors, ça, c'est vraiment l'intervenante en participation publique qui vous dit ici, ce soir : « Ça n'a aucun bon sens, ce texte-là » parce que, quand il parle des éléments de convergence, je pense que c'est la synthèse, supposément, des exercices de participation, je pense qu'ils disent : « Voici ce que les gens ont dit », qu'il faut renforcer la mobilité active, le développement de l'offre de transports en commun, les besoins d'une offre de transports, c'est, bien sûr, c'est vraiment intéressant.

160

165

Quand on parle des éléments de divergence, on en nomme deux. La densification du secteur et l'augmentation de la hauteur des bâtiments, l'augmentation importante du nombre de nouveaux résidents. Ce n'est pas un élément de divergence. Je pense que les gens étaient très convergents et qu'il y avait une opposition. On met l'élément de divergence par rapport à la position de la Ville, ça, oui. Mais quand on parle de divergence, il faut dire : « Il y avait deux opinions contraires. »

170

À mon avis, quand je lis ce texte, il y avait une opposition qui pointait dans un sens réel qui était convergent et cohérent et on le nomme ici comme étant un élément de divergence. Je pense que ça rend la lecture de la synthèse pour le moins curieuse. C'est la raison pour laquelle ça m'amène à dire : Si possible, prévoir un exercice de planification participative qui pourrait être de la forme d'une charrette d'aménagement où les gens verraient de quoi parlons-nous, où on pourrait voir les volumes et on les verrait autrement que sur une maquette qui représente mal, je pense, l'esprit du lieu.

175

180 Je ne sais pas où je suis rendue. Allez-vous me le dire quand je vais avoir dépassé mon temps? Une définition. L'accessibilité universelle. Je vous propose la définition de l'accessibilité universelle parce que malheureusement au Québec, on ne parle pas encore du droit à la mobilité. Ce que nos amis français parlent, maintenant. On parle beaucoup de l'accessibilité, de la mobilité active, de la mobilité collective, mais non pas du droit à la mobilité.

185

J'aime beaucoup la définition de la Société Logique qui dit ceci :

190

« *L'accessibilité universelle est la caractéristique d'un service, d'un aménagement, qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats identiques.* »

195

L'index de *walkability*, l'index de marche, est un index intéressant qu'on mesure la distance qu'on doit parcourir à pied pour aller chercher un service. La distance optimale pour avoir accès au transport en commun, c'est 400 mètres. À une épicerie, 800 mètres, au dépanneur, marchands locaux, 400 mètres, à une école primaire, 800 mètres.

200

Et la ville d'Edmonton a établi la zone de confort de marche à 400 mètres parce qu'il y a l'hiver! Alors, quand on parle de l'index de *walkability* et que ça a été pris en Floride, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments qui sont ceux particuliers du Québec : la glace. Quand j'ai dit, tantôt, que j'ai un léger handicap, il est plus grave l'hiver. Il est beaucoup plus difficile pour moi de me déplacer l'hiver.

205

L'extrait du PPU, l'énoncé de vision, je vais sauter le début pour dire que le déploiement d'un important réseau piétonnier, convivial et sécuritaire, une offre de transports en commun enrichie, une reconversion d'espaces extérieurs aujourd'hui dédiés à l'automobile et au stationnement en des lieux plus structurants.

Alors, mon passé de réfugiée du Plateau-Mont-Royal commence à dire : « Hum, hum, de quoi parlons-nous? »

210

Pour guider les choix, vous avez sur cette image, la concentration des personnes de 65 ans et plus en pourcentage et leur présence sur l'île. Loin de moi l'idée de dire que les personnes de 65 ans et plus ne peuvent pas marcher. Je ne dis pas cela. Évidemment, tout le monde marche à l'Île-des-Sœurs, c'est une des grandes joies que je découvre. Pas nécessairement pour aller faire une épicerie. Ça, c'est autre chose, par exemple. La distance de marche pour aller faire une épicerie et la faire l'hiver, c'est tout à fait autre chose.

215

220

Pour guider les choix, les temps de marche entre la pointe sud, Symphonia, et la Place Du Commerce sont de 42 minutes, à pied, et de 3,4 kilomètres. Il y a une notion dans cette notion de marche qui est le dernier mille ou le dernier kilomètre qui fait qu'on doit se rendre à cet espace-là. On ne peut pas nécessairement se rendre à pied. Il faut se rendre en auto parce que, on comprend que les autobus bleus de la STCUM, on en a encore pour quelque temps. Alors, comment on fait pour se rendre même au lieu pour pouvoir marcher si on diminue l'espace de stationnement dans les lieux où sont les services? Il n'y a qu'un lieu à l'Île-des-Sœurs où sont les services.

225

Extrait du PPU. Sur le TOD, pour l'ensemble des aires TOD établies dans le PMAD, il est préconisé d'augmenter le plus possible le report modal de l'automobile vers le REM. Je trouve que c'est une très bonne idée. Je m'en vais plus vite.

230

**LA PRÉSIDENTE :**

À vos propositions et vos questions, parce que...

235

**Mme CONSTANCE RAMACIERI:**

O.K. Question. S'ils souhaitent augmenter le plus possible le report modal de l'automobile vers le REM, pourquoi n'y a-t-il pas un stationnement incitatif pour les résidents de l'île à proximité du REM? Pourquoi est-ce que ça n'a pas été prévu? Question assez importante.

240           Recommandation 2 : appliquer la définition de l'accessibilité universelle, droit à la mobilité, dans les choix d'aménagement et de mobilité en direction et dans le secteur du PPU incluant les abords du REM.

245           J'ai inclus une photo de l'aménagement de la piste cyclable sur la rue De Maisonneuve où vous voyez comment l'espace pour la vignette a été prise par une piste cyclable. Et je vous dirais que c'est en face du bureau de l'arrondissement Ville-Marie.

250           Une définition de la capacité de charge. C'est une définition qui parle des écosystèmes, mais qui, en fait, c'est le seuil de la détérioration causée aux écosystèmes par l'activité humaine. Donc, c'est un peu le *tipping point*, mais c'est une définition que j'ai trouvée extraordinairement intéressante. Et c'est une urbaniste du Québec et j'ai mis la référence. Je pense que ce serait intéressant pour vous de la regarder.

255           Alors, dans la performance environnementale, le PPU dit : « Il faut encourager une gestion écologique des sites par des pratiques innovantes et durables, notamment par le verdissement et la perméabilité des sols. » Et l'image qu'on nous présente, ce n'est qu'une image, c'est sûrement votre intention, n'a aucun lien avec une activité environnementale. C'est incroyable d'avoir mis une image qui dit le potentiel d'aménagement du littoral, qui est en brique et en pierre, et qui est totalement dénué de végétation, c'est insensé. C'était certainement pas l'intention, mais il faut la souligner, cette intention-là.

260           J'ai mis comme ça, par hasard, le Parc Lafontaine, mais le Parc Lafontaine n'est pas sur l'île, mais le Parc Lafontaine à Montréal, sur le Plateau, où on a naturalisé les bassins du Parc Lafontaine qui sont des bassins en béton. C'est assez extraordinaire de penser qu'on a naturalisé des bassins en béton alors que, pour l'Île-des-Sœurs, je pense que l'effort de naturalisation devrait être bien différent : il ne faut pas confondre les genres.

265           Donc, il faut végétaliser les rives. C'est extraordinaire de penser qu'à l'Île-des-Sœurs, on ne ferait pas tous les efforts nécessaires pour apaiser la capacité de charge. Ou on la dépasse, ou on l'irrite, ou on l'apaise. Alors, l'orientation serait d'apaiser la capacité de charge.

270           Donc, recommandation 3 : inscrire le paysage, la canopée, le concept de la Cité-Jardin de l'île-des-Sœurs comme faisant partie du patrimoine naturel à maintenir, à protéger et, comme balise, pour toutes les interventions futures en paysage sur l'ensemble de l'Île.

275           J'ai mis une légende urbaine. J'ai appris ça le soir de la réunion de l'information. J'avais un voisin qui est sur l'Île depuis 1973, puis il m'a dit qu'il y avait, dans l'acte de vente des religieuses, que chaque fois qu'il y avait un arbre coupé, on devait en planter trois. Je ne sais pas si c'est une légende urbaine, mais je la trouve très jolie.

280           Donc, où se cache l'esprit du lieu à l'Île-des-Sœurs? Voici ce que je pense être un des lieux où il se cache. Et si je n'ai pas été assez claire, le PPU n'est pas une bulle. Il s'inscrit dans un milieu et il doit tenir compte de la forme urbaine existante, de l'impact sur tous les résidents et doit prévoir des services essentiels s'il vise une plus grande densité : écoles, CPE, loisirs, sécurité.

285           Les villes sont des mauvais planificateurs du commerce. Vous devriez résister à la tentation de le faire. Je réfère aux expériences de planification du commerce sur le Plateau-Mont-Royal où on avait des rues commerciales très extraordinaires et on voit ce que ça donne aujourd'hui. La Ville peut nuire aux commerces, elle peut très difficilement l'encourager, sinon, jamais.

290           Alors que l'agriculture urbaine semble au centre de toutes les interventions de la Ville puisqu'on est sur une île, ne pourrait-on pas accorder une priorité à la protection des rives du fleuve? Il me semble.

295           Et on attend au moins depuis 20 ans que la STM propose autre chose que des autobus bleus. Il ne faut pas y croire pour planifier le dernier mille. Et le REM vante l'accessibilité universelle de son projet, alors pourquoi l'accessibilité universelle ne fait pas partie des principes pour s'y rendre? Il faut se rendre au REM! Alors, c'est beau, mais on n'applique pas le principe d'accessibilité universelle à ce moment-là.

300

Et je finis en disant :

305

*« Fabriquer l'espace public, c'est aborder la ville, par ses creux et ses vides, c'est favoriser une continuité de la trame urbaine pour mettre en relation les différentes parties de la ville, le centre, ses quartiers, les quartiers entre eux, les quartiers et la campagne. L'espace public irrigue la ville, la rend visible et perméable aux différents modes de déplacement. Pour cela, il doit être conçu pour être accessible pour tous, comme un bien que l'on partage ensemble, que l'on fait vivre par sa présence ».*

310

Ce n'est pas moi qui l'a écrit, mais c'était trop beau. J'ai la référence. Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

315

Merci beaucoup pour votre intervention. Je vous demanderais de ne pas applaudir dans la salle. On est toujours très neutres.

**Mme CONSTANCE RAMACIERI:**

Juste Denyse a le droit.

320

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, merci pour votre présentation. Alors, pour moi, c'était très clair. J'ai bien compris votre argumentation. Juste pour aller un peu plus loin. Si ces principes-là étaient respectés, est-ce que vous avez l'impression qu'il est possible de densifier dans le territoire autour du REM?

325

**Mme CONSTANCE RAMACIERI:**

Je comprends la nécessité de densifier autour du REM. Je voudrais savoir s'il y a quelqu'un de la Ville de Montréal qui a parlé aux gens qui sont en train de construire le REM. Il y a

330 23 000 personnes qui vont passer à l'heure de pointe dans le REM. 23 000. Il y en a 500 prévus  
qui vont venir de l'île, qui vont se rajouter de l'île au REM en 2021, 300 en 2021 et 500 dans dix  
ans.

335 Le REM n'a pas prévu un achalandage de l'Île-des-Sœurs. Il faut aller voir les  
informations qui sont dans les documents de planification du REM pour dire : « Est-ce que le REM  
va être à capacité, le moment qu'il va être construit? » On a déjà fait des projets qui, le jour de  
l'inauguration, étaient à capacité. Entre autres, je pense à des autobus, des autobus réservés.  
C'est incroyable. Alors, est-ce que la planification du PPU et autour du REM a tenu compte des  
statistiques du REM?

340

**LA PRÉSIDENTE :**

Moi, c'est ça... je vous relance la question parce que, moi, je n'ai pas de réponse.

345

**Mme CONSTANCE RAMACIERI:**

Moi, je pose la question.

**LA PRÉSIDENTE :**

350

On n'est pas la Ville, nous.

**Mme CONSTANCE RAMACIERI:**

355

Non, non, je sais. Je n'attends pas une réponse de vous aujourd'hui. Je dis juste que dans  
la planification du PPU, il ne semble pas avoir une coordination avec les informations du REM. Il  
ne semble pas.

360 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Je repose ma question différemment. Indépendamment du REM, pas du REM, mais de son utilisation ou pas, est-ce que densifier un quartier est une chose souhaitable ou pas souhaitable? REM, pas REM, 500 ou pas 500 personnes. En ce moment, on est dans un règlement de zonage, le zonage propose de monter les hauteurs. C'est juste pour vous entendre sur...

365 **Mme CONSTANCE RAMACIERI:**

370 Ce n'est pas indépendant du TOD et ce n'est pas indépendant du REM. C'est la raison pour laquelle on densifie.

**LA PRÉSIDENTE :**

375 Non, c'est correct. Merci.

**Mme CONSTANCE RAMACIERI:**

380 Non, mais je vais rajouter, si vous me permettez, l'augmentation de la population à l'Île-des-Sœurs, c'est 11 %, qui, grandement supérieur à l'augmentation de l'agglomération qui est de 2,9 %. Alors, il y a une augmentation de la population naturelle qui se fait ici qui est plus grande que le reste de la ville de Montréal.

385 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Est-ce que tu as une question?

390 **M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire:**

Si on peut rêver un peu, là...

395 **Mme CONSTANCE RAMACIERI:**

Allons-y!

400 **M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire:**

Hein, vous avez l'air d'aimer ça. Est-ce que... si on imagine le transport en commun idéal, à votre goût, dans dix ans, ça a l'air de quoi, sur l'île?

405 **Mme CONSTANCE RAMACIERI:**

C'est sûr que s'il y a des navettes, ça augmenterait grandement... et je comprends la nécessité de baisser la part de l'automobile. Je comprends parfaitement.

Il y a une information que je n'ai pas dite que je voudrais rajouter à ce moment-ci par rapport à l'accessibilité universelle. La norme de case de stationnement pour personnes handicapées, c'est 2 % du nombre total, et ça, ce sont les normes de la Société d'assurance automobile. Ça, c'est une norme générale. Dans une ville sympathique, c'est 1 pour 25 : une case pour personnes handicapées pour 25 cases.

410

La ville de Washington D.C. : tous les espaces de stationnement où il y a un parcomètre sont gratuits pour les personnes handicapées, quatre heures. C'est vraiment le concept de l'accessibilité universelle. Peu importe la beauté de ce que serait le véhicule au coin de la rue, chez nous, je ne peux pas m'y rendre. Moi, j'ai mille pas dans une journée et je ne suis pas seule. Et, parce que ce n'est pas visible, dans mon cas, quand je prends une auto, les gens me disent : « Tu prends encore ton char, toi? » Oui, moi, je prends encore mon char et il y a un certain

415

420 nombre de personnes pour qui, avoir accès au CLSC, à l'épicerie, aux services, qui seront  
toujours obligées de prendre leur auto et on ne les considère jamais à l'intérieur de cette notion de  
mobilité.

425 Il y a la mobilité collective, la mobilité active. Je vous propose le concept de mobilité  
universelle qui n'est pas un concept qui est très développé ici, mais il y a un concept du droit à la  
mobilité qui est beaucoup plus développé en Europe.

**Mme MARIE-CLAUDE MASSICOTTE, commissaire :**

430 Je voulais juste savoir ce serait quoi votre première priorité, dans tout ce que vous avez  
énoncé?

**Mme CONSTANCE RAMACIERI:**

435 L'esprit du lieu. C'est vraiment... quand j'ai vu comment on a conçu la Place Du  
Commerce, je me suis dit : « Mais mon Dieu, c'est une horreur! » Ça ne tient absolument pas  
compte de l'ensemble de l'île, comme j'ai dit, du dégagement, de la densité, de la verdure, c'est  
incroyable. Et, comme j'ai dit, la Ville est un mauvais planificateur du commerce. Ils peuvent nuire  
440 au commerce facilement, très facilement. Et on est tous captifs du commerce, ici, de la Place Du  
Commerce. Il n'y a pas d'autre endroit. Eh bien, il y a le petit dépanneur ici, là, mais il n'y a pas  
d'autre endroit : c'est le lieu où on peut magasiner.

**LA PRÉSIDENTE :**

445 D'accord, je vous remercie beaucoup pour votre présentation.

450 **Mme CONSTANCE RAMACIERI:**

Merci. Une fois par 30 ans, ce n'est pas si pire. Merci beaucoup.

455 **LA PRÉSIDENTE :**

Nous allons appeler Pierre Malo. Vous les laissez à notre analyste parce que, nous, on ne prend pas de document, ici. On est bien strictes sur nos règles.

460 **M. PIERRE MALO :**

Pas avoir trop de papiers à la maison, à ramener.

**LA PRÉSIDENTE :**

465 Non, c'est par souci de transparence. Tout ce qu'on a, c'est la même chose que tout le monde a. Donc, tout ce qui est ligne. On suit vraiment dans les règles.

**M. PIERRE MALO:**

470 Bonsoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

475

**M. PIERRE MALO:**

Merci de nous recevoir. Donc, pour commencer... c'est bon. Donc... juste vous parler de moi. Donc, moi, Pierre Malo, je suis urbaniste de profession. Donc, je travaille depuis plus de 25